

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur A. GOFFART, Directeur
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 05/PFD/283144
N/réf. : AVL/CC/ETB-4.10/s.483
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : ETTERBEEK. Avenue des Gaulois / angle avenue de Tervueren. Installation d'un ascenseur pour PMR au-dessus de la station de métro Mérode.
(Dossier traité par F. Guillan-Suarez)

En réponse à votre lettre du 8 juillet 2010 sous référence, reçue le 22 juillet, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis favorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 18 août 2010, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur l'aménagement d'un ascenseur pour PMR au-dessus de la station de métro Mérode. Elle concerne une partie de l'espace public comprise dans la zone de protection de l'ensemble classé formé par les musées royaux d'Art et d'Histoire, le musée royal de l'Armée et l'Autoworld, situés dans le parc du Cinquantenaire, lequel est lui-même classé comme site. La structure à installer sera composée d'une cage d'ascenseur vitrée avec structure métallique d'une capacité de 13 personnes. L'édicule dans lequel l'ascenseur débouchera au niveau de la voirie se composera de deux faces latérales cintrées, revêtues de tôle en acier inoxydable. L'installation est identique à celles qui ont déjà été placées dans nombre d'autres stations de métro bruxelloises.

La Commission ne s'oppose pas l'installation de cet ascenseur destiné à répondre à une mise aux normes de la station. ***Elle souligne toutefois que cet édicule supplémentaire ne fera qu'augmenter l'encombrement de l'espace public et surtout de l'espace piétons, déjà fort occupé à cet endroit notamment par la présence d'un abri pour vélos et d'arceaux pour le stationnement les deux roues, la station « Villo » récemment aménagée, la piste cyclable tracée sur le trottoir, une zone de stationnement pour voitures, des panneaux publicitaires et routiers, etc.***

Elle conseille dès lors à la Région de veiller à une réorganisation de ces équipements envahissants. La Commission s'interroge, par ailleurs, sur la mention « zone de fouilles» qui figure sur les plans, de l'autre côté de l'avenue de Tervueren, à la même hauteur que l'emplacement réservé à l'ascenseur faisant l'objet de la présente demande. Elle souhaiterait que cet aspect soit clarifié.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme M. Muret
- A.A.T.L. – D.U. : M. Guillan-Suarez
- Concertation de la Commune d'Etterbeek